

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4614**

objet : **Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission à Mumbai (Inde)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution des mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Gilles Buna a été invité à se rendre au comité exécutif de Citynet à Mumbai (Inde) du 30 octobre au 5 novembre 2006. Il y représentera la Communauté urbaine.

Monsieur le vice-président participera, de plus, au séminaire final du programme européen Proact qui a contribué au développement des échanges entre villes européennes et asiatiques.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le vice-président Gilles Buna pour une mission en Inde du 30 octobre au 5 novembre 2006.

**2° - Les frais** engagés pour la mission de monsieur le vice-président Gilles Buna seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,